



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2024-23

Séance du 14 juin 2024

Date de convocation :
07 juin 2024

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

Résultat du vote :
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze juin, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, M. DELOTTE, MMES VAL, BARATAUD, M. LAGRANDANNE, MME LEOBARDY, MME GODMÉ

Excusés :

Thierry GODMÉ donne pouvoir à Véronique GODMÉ
Nathalie FLUHR DIFFIMBACH donne pouvoir à Michel REBEYROL
Antoine-Serge CORREIRA donne pouvoir à Bruno GAUBERT

Secrétaire de séance :
Sandrine VAL

CESSION PARCELLE LES FARGES C0818 (EX COMMUNAL)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les propriétaires des parcelles des terrains cadastrés :

- C0804
- C0805
- C0806/C0819

Nous avons été sollicités pour obtenir une cession de la parcelle C0818 (ancien terrain communal des Farges) afin d'agrandir leur terrain.

Après en avoir débattu, les membres du bureau municipal ont décidé de donner une suite favorable à cette demande en conservant toutefois la moitié arrière de la parcelle concernée.

Une évaluation de ce terrain, situé en zone A a été demandée au service des domaines.

Une négociation va être menée avec les acquéreurs.

Les frais de bornage seront inclus au prix de vente.

Le géomètre désigné pour réaliser cette opération est le cabinet LEHMANN.

Maitre EXBRAYAT notaire à Nexon représentera la commune pour ces actes



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BURGNAC**

N° 2024-23

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

- **Décide** la vente, par la commune de Burgnac, d'une partie de la parcelle de terrain issue de la division de la parcelle C0818.
- **Autorise** M. Le Maire à engager la négociation pour déterminer le prix de vente des parcelles.
- **Désigne** le cabinet LEHMANN pour réaliser les opérations de bornage.
- **Désigne** Maître EXBRAYAT Notaire à Nexon pour représenter la commune.
- **Autorise** M. Le Maire à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire
Michel REBEYROL